

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

« FORÊTS, LACS, TERRES EN CHAMPAGNE »

Tel : 03 25 73 65 81 / Fax : 03 25 40 72 36

E-Mail : cdc.piney@wanadoo.fr

www.foretslacsterresenchampagne.fr



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 26/03/2013

Le 26 mars 2013 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Olivier JACQUINET, s'est tenue une réunion du Conseil Communautaire à la salle des fêtes de Géraudot.

Etaient présents :

ASSENCIERES : MM. PINET- THIENOT

AVANT LES RAMERUPT : M.MAILIER- Mme GRADOS

BOUY-LUXEMBOURG : – M. DEBOUY

BREYONNES : M. PREVOST, Mme FINELLO

CHARMONT SOUS BARBUISE : M. MARY – MME BATTELIER – M.NIVOIX – MME GOTORBE(suppléante de Mme CARILLON)

DOSCHES: - - Mme MORENO- Mme PERROT

GERAUDOT: M. BERNARD- M. MAILLY

LONGSOLS: M. GEOFFRIN- M. WAGNON

LUYERES: M.SCHILD – MME CARETTE

MESNIL-SELLIERES: M. JACQUINET - M.SECLIER -M. SARRAZIN

ONJON: M. CANOT- M. PIERRON

PINEY: M. DENORMANDIE – M. PUTOIS – M. ERRANDONEA – M. JANNY

POUGY: M. PONCELET- M.GIRARDOT

ROUILLY-SACEY: M. SERISIER – M. MALATRAS

VAL D'AUZON : M. ROUILLEAUX -

Étaient excusés : Mme. DEBOUY : M. DELOL (pouvoir M. Rouilleaux) ; M. MAILLY.B

Étaient absents : -

Monsieur Edouard Thiénot est élu secrétaire de séance.

Le Président ouvre la séance.

RAPPORT n°1	Approbation du procès-verbal du dernier CC
--------------------	--

Il est présenté aux membres du conseil le compte rendu du conseil communautaire du 05/03/2013;

Monsieur Thiénot demande certaines modifications :

Rapport n° 6 : Il avait demandé que soit précisé le nombre d'élèves concernés par ces sorties lors de la réunion de la commission scolaire. (Le président précise que le compte rendu de cette réunion n'a pas été fait du fait de son contenu. En effet, un diaporama sur les rythmes scolaires a été diffusé et la demande de précisions effectuée auprès des écoles est en attente de retour.)

Rapport n°7 : Il mentionne qu'il est noté que le compte rendu de la commission enfance et petite enfance devait être joint, mais manquait aux pièces du dossier. Le président précise que ce rapport sera envoyé dès que possible.

Il demande également le compte rendu de la commission bâtiment : il n'y a pas eu de compte rendu, juste un tableau de prévision des investissements 2013 pour la préparation du budget.

Rapport 9 : questions diverses : Mise en place du chenil intercommunal : Monsieur Thiénot demande que soit rajoutée la demande de partenariat avec la SPA (cotisation annuelle par exemple) et précise qu'il était d'abord convenu de rassembler des plans, règlements et avis de la commission bâtiment avant de prendre une décision quant à sa réalisation lors de la séance du 27 novembre 2012.

Enfin il réitère sa demande de la tenue de commissions « scolaires » et « communication » en nombre suffisant.

Le Président rappelle que ces points seront corrigés sur le compte rendu du 5/03/2013 et demande au conseil de valider ce rapport en prenant en compte les remarques de Monsieur Thiénot.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
34		

RAPPORT n°2	COMPTE DE GESTION du budget principal
--------------------	--

Le Président présente pour approbation le compte de gestion du budget principal de M. le Trésorier. Il est en conformité avec le compte administratif de la Communauté.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
34		

RAPPORT N° 3	FISCALITE 2013 : vote des taux
---------------------	---------------------------------------

Lors des précédentes réunions (bureau et conseil), il a été proposé de ne pas augmenter les taux des taxes locales en 2013, à savoir :

Taxe d'habitation :	9.05 %
Foncier bâti :	6.91 %
Foncier non bâti :	8.38 %
Cotisation Foncière entreprises	6.51%

Les taux n'ont pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2011.

Cela représente un produit d'environ 1 110 000.00 € dû à la réévaluation des bases et l'entrée des trois nouvelles communes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
34		

RAPPORT n°4	TEOM
--------------------	-------------

Le Président rappelle à l'assemblée qu'en application du principe de représentation substitution et des dispositions de l'article 1609 nonies A ter b du Code Général des Impôts, la Communauté de Communes percevra la TEOM en lieu et place du SIEDMTO qui l'avait préalablement instituée sur l'ensemble de son périmètre.

Suite aux propositions transmises par le SIEDMTO et à l'intégration des communes de Pougy et Avant lès Ramerupt, le président propose de modifier les taux de la TEOM (augmentation de 1.5 %) à savoir :

- Zone A** (ramassage hebdomadaire et accès aux déchetteries du SIED) : **(11.90% en 2012) 12.08%**
- Zone C** (ramassage hebdomadaire et accès aux déchetteries du SIED et du Grand Troyes) : **(12.49% en 2012) 12.68%**
- Zone D** (ramassage par point d'arrêt) **(10.71 % en 2012) 10.87%**
- Zone E** : (ramassage par point d'arrêt hebdomadaire et accès aux déchetteries du SIED et du Grand Troyes : LUYERES) **(11.25% en 2012) 11.42%**
- Zone F** (concerne les communes de Pougy et Avant les Ramerupt en attendant leur intégration en zone A l'année prochaine) **12.08%**

Soit un total à prévoir au budget de 479 386.66€

POUR	CONTRE	ABSTENTION
34		

Rapport n° 5	INVESTISSEMENTS 2013
---------------------	-----------------------------

Rappel Conseil de décembre 2012 et travaux des commissions

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de retenir les travaux suivants :

- Changement fenêtres et isolation maternelle et changement de la clôture de l'école primaire de Piney**
- Changement des sanitaires à la maternelle et changement des fenêtres et portes à la salle d'évolution de Rouilly Sacey**
- Agrandissement de l'école primaire et construction d'une crèche intercommunale à Charmont sous Barbuise**
- Construction d'un pôle scolaire intercommunal à Mesnil-Sellières**
- Fin des travaux sur l'accueil périscolaire de Luyères**
- Aménagement d'une cantine à la maternelle de Piney**
- Changement de la tondeuse (services techniques)**
- Aménagement extérieur (eaux pluviales) du bâtiment technique**

Le Président précise que tous ces travaux ne seront pas forcément engagés en 2013. L'ensemble des travaux n'a pas été budgété du fait des subventions non encore accordées.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
34		

Rapport n°6	BUDGETS 2013 : GENERAL, SPANC, ZAE
--------------------	---

Budget SPANC : équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 11 000 € et à 344 € en investissement

Budget ZAE : équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 31 541 €

Budget général : équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 2 888 761 €
Équilibré en dépenses et recettes d'investissement à 816 088 €

Concernant le budget général, quelques explications ont été précisées :

Dépenses de fonctionnement

Art 60621 : combustible : intègre, le gaz (tarifs renégociés en 2013), le fioul et le combustible pour la chaudière à bois.

Art 6281 : cotisations : concerne divers abonnements dont l'association des maires de l'aube, indispensable pour l'accès à certaines informations.

Chap 12 :

64138 : gratification : correspond à la rémunération de la stagiaire en communication

Monsieur Pinet trouve la masse salariale trop élevée ; le président dit tenir compte de la revalorisation des salaires des non titulaires, non indexés ;

Il faut aussi constater l'augmentation constante des cotisations aux caisses de retraites et charges sociales ;

Recettes de fonctionnement :

73114 : Eolien : Monsieur Geoffrin demande quels sont les recours de la CDC en cas de non-paiement par une société privée.

Il est rappelé que les tarifs sont fixés par la loi et que cette énergie est revendue à EDF

Dépenses d'investissement : Monsieur Schild fait part du décompte définitif des travaux sur l'accueil périscolaire de Luyères :

Il était prévu une dépenses de 458 021.91HT et a été réalisé 455 562.00€ soit moins 0.5%.

Un nouveau nom sera donné à ce bâtiment et l'inauguration est prévue le 22 juin 2013 à 10 heures 30.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
34		

RAPPORT n°7	PERSONNEL
--------------------	------------------

1/ ouvertures de postes

AVANCEMENT DE GRADE ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Le CDG nous informe qu'un avancement de grade est possible pour Madame Denis (maternelle de Piney) et Mme Collard (maternelle de Charmont sous Barbuise)

POUR	CONTRE	ABSTENTION
34		

MODIFICATION POSTES D'ATSEM 1^{ère} classe

Lors du transfert de la compétence scolaire au 1^{er} janvier 2011, et suite à l'avancement de grade du personnel titulaire, les postes d'ATSEM 1^{ère} classe, ouverts pour du personnel titulaire, ne peuvent être pourvus par des agents non titulaires. Afin d'éviter, lors du départ d'un fonctionnaire ou suite à son avancement de grade, la suppression de ces postes et la réouverture de postes, pour du personnel non titulaire, le président propose à l'assemblée de modifier la délibération 89/2011 et 29/2012 en précisant que les postes d'ATSEM 1^{ère} classe pourront être pourvus par des agents non titulaires.

- Onjon : poste d'ATSEM 1^{ère} classe à 32/35^{ème}
- Piney ; poste d'ATSEM 1^{ère} classe à 32/35^{ème}

POUR	CONTRE	ABSTENTION
34		

2/Revalorisation des salaires des agents non titulaires :

Le bureau a émis un avis favorable à une revalorisation des plus petits salaires de certains personnels (personnel repris aux anciennes associations). Il est proposé de valider cette proposition en donnant quitus au président pour augmenter les personnels concernés en fonction de critères se rapprochant des carrières de la fonction publique territoriale (revalorisation d'indice)

POUR	CONTRE	ABSTENTION
34		

3/Plan de titularisation des agents
Demande de sursis à statuer

POUR	CONTRE	ABSTENTION
34		

4/ Tableau des effectifs
En séance

POUR	CONTRE	ABSTENTION
34		

Rapport n°8	ACCESSIBILITE Proposition EGEE et mise en place de la commission intercommunale d'accessibilité
--------------------	--

Quelques communes n'ont pas encore renvoyé leur fiche à EGEE. Toutefois, l'association nous a transmis un devis complet en estimant le coût pour les communes concernées.

CDC de PINEY "DA" 2012

Commune	Lg Voirie Km	Surface d' ERP m ²	Montant devis	Nb Hab 2009	Superficie Km ²
PINEY	15,77	3000	3 552,40 €	1255	70,98
Charmont sous Barbuise	9,65	2500	2 316,60 €	1017	38,33
Mesnil Sellières	8	1421	1 890,02 €	545	8,43
Val d'Auzon	10	300	1 588,60 €	399	27,58
Rouilly Sacey	6,148	1019	1 447,98 €	328	19,48
Brevonnes	2,425	1500	1 279,00 €	687	19,77
Luyères	4	2000	1 208,80 €	437	17,37
Pougy	5,958	500	973,00 €	275	8,96
Géraudot	4,459	440	875,68 €	292	16,74
Avant les Ramerupt	1,145	1200	840,40 €	386	13,6
Dosches	3,653	1608	700,56 €	288	20,64
Bouy Luxembourg	3	1279	617,37 €	190	12,04
Onjon	3,898	300	580,60 €	243	22,31
Assencières	1,6	277	548,37 €	181	7,39
Longsols	1,977	500	469,00 €	128	12,61
Cumul CDC PINEY			18 888,38 €	6651	316,23
			Etat au 15 mars 2013		
Devis :Brévonne,Longsols,Avant les Ramerupt, Charmont sous Barbuise établi sur données DDT					

Par lettre du 21 mars dernier, le Préfet nous a rappelé le maintien de l'échéance de 2015 pour l'accessibilité de l'ensemble de l'espace public aux personnes handicapées.

Le Président fait état du compte rendu de l'association EGEE pour les communes qui ont répondu et rappelle aux 4 communes qui ne se sont pas encore manifestées qu'il est encore possible de faire état de la situation de leur commune. Il précise que cela n'engage pas les communes à faire les travaux tout de suite, mais donne un avis sur l'état actuel en matière d'accessibilité.

Après discussions, le conseil communautaire a émis un avis favorable à la proposition faite par l'association EGEE

Ensuite, le président a invité chaque commune à désigner un référent titulaire et suppléant.

La constitution d'une commission intercommunale, qui est obligatoire, devra se mettre en place accompagnée de personnes étrangères au conseil (membres d'associations pour non-voyants, etc..)

POUR	CONTRE	ABSTENTION
34		

Rapport n°9	Composition du futur conseil communautaire (élections 2014)
--------------------	--

Les prochaines dispositions relatives à la répartition des sièges au prochain conseil intercommunal en 2014 ont été présentées. Il en ressort que :

- toutes les communautés de communes doivent délibérer avant le 31 mars sur ce sujet
- le tableau législatif attribue pour la tranche « 5 000 à 9 999 habitants » 22 sièges auxquels 4 sont ajoutés en fonction d'un quotient relatif à la population et au nombre de communes, soit 26 au total
- si la majorité des 2/3 des communes avec 50 % de la population n'est pas atteinte, ce sera ce nombre de 26 conseillers qui s'appliquera.

Par contre, si un accord est trouvé pour une répartition en fonction de la population, le nombre de conseillers augmente de 25 % par rapport aux 26 annoncés plus haut, soit 32 conseillers. Cela se traduirait par une perte de 4 conseillers par rapport à aujourd'hui.

Le conseil, à la majorité des membres (4 contre), décide d'opter pour un conseil à 32 représentants avec deux représentants par commune pour celles qui ont une population inférieure à 1000 habitants, et trois représentants pour les communes dont la population est supérieure ou égale à 1000 habitants (concerne les communes de Charmont et Piney). Il est rappelé qu'il n'y aura plus de suppléants mais que les communes pourront proposer à leurs conseillers municipaux d'assister au conseil intercommunal sans droit de vote.

Les conseillers communautaires de la commune de Piney se sont opposés à cette configuration. Ils ont mis en avant que les projets les plus structurants seront certainement prévus dans les communes les plus importantes et qu'il serait logique qu'elles y soient plus associées.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	4	

Un courrier sera adressé à chaque commune avec la délibération de proposition de répartition des sièges de conseillers. Elles auront 3 mois pour délibérer (règle de la majorité qualifiée).

Rapport n°10	QUESTIONS DIVERSES
---------------------	---------------------------

Prochaines réunions :

22 JUIN A 10H30 : INAUGURATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DE LUYERES

25 JUIN A 20H00 CONSEIL COMMUNAUTAIRE A LUYERES

Fin de réunion 22h30

RAPPEL SIGLES :

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

SIEDMTO : Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

ZAE : Zones d'Activités Economique

EGEE : association « Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise »

CDC : Communauté de Communes

CC : Conseil Communautaire

SPA : Société Protectrice des Animaux

ATSEM : Agent spécialisé des écoles maternelles

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

CDG : Centre de Gestion

DA : Diagnostic Accessibilité